

# • COMMISSION DE DISCIPLINE

- **Etaient présents** : M<sup>r</sup> HACHEROUF    ABDENOUR  
    M<sup>r</sup> SAAD                                    AMAR  
    M<sup>r</sup> HARBANE                                AISSA

- **Ordre du jour** :

- **Reprise affaire n°61: Rencontre JSSAB-USM (11eme journée) du 19/12/2015 à Tadmaït**  
**Pré-honneur / Groupe: C**

Séance du **29/12/2015**

## REPRISE AFFAIRE N°61: RENCONTRE JSSAB-USM DU 19/12/2015 A TADMAIT

Après lecture de la feuille de match

Après étude du rapport de l'arbitre

Après audition des arbitres de la rencontre (directeur de jeu et 1<sup>er</sup> assistant)

Attendu que le joueur senior BENHAMZA Farid licence 3721 du CSA/JSSAB a proféré des insultes envers officiels de match comme signalé dans le rapport du directeur de jeu.

Attendu que le joueur BENHAMZA Farid licence 3721 du CSA/JSSAB a été convoqué à la séance de la commission de discipline prévue pour le 28/12/2015 à 15 heures.

Attendu que le joueur BENHAMZA Farid licence 3721 du CSA/JSSAB ne s'est pas présenté à cette séance.

**POUR TOUT CE QUI PRECEDE, LA COMMISSION DECIDE:**

BENHAMZA	FARID	3721	JSSAB	<b>4 M/F + 5000 DA POUR CAS ENVERS OFFICIELS DE MATCH (Art 115)</b> <b>+ 1M/F POUR C.C (JD + JD)</b> <b>A compter du 22/12/2015</b>
----------	-------	------	-------	---

LE RESTE SANS CHANGEMENT